



Thônex

Dossier du président  
Séance du 21 juin 2022

**Présences :**

Messieurs Bruno da Silva  
Pascal Uehlinger  
Marc Kilcher

Maire  
Conseiller administratif  
Conseiller administratif

Monsieur Richard Stark

Président du Conseil municipal

Mesdames Bersier Julie  
N'guessan Pélagie  
Menoud Jacqueline  
Raiola Laurence  
Mancini Françoise

Moro Virginie  
Munier Alexandra  
Peillonex Chloé  
Tercier Heidi

Messieurs Aebi Benjamin  
Avigdor Daniel  
Bickel Pierre  
Boux de Casson Fabrice  
Calame Philippe  
Camuglia Joseph  
Germann Martin  
Knörr Stephen  
Leutenegger Bastien

Loureiro Daniel  
Nicolet Alain  
Noël Philippe  
Piguet Frédéric  
Saudan Guy  
Thomas Sébastien  
Wünsche Florian

Excusé(e)s : M. Dimitri Bachmann



## Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 4'083'041.- pour le transfert des parcelles 5138, 5139, 5119 et 3115 à la promenade des Oiseaux 7 à 11 du cadastre de la commune de Thônex, du patrimoine financier au patrimoine administratif et amortissement extraordinaire de la valeur de ces parcelles sur l'exercice 2022 et demande d'un crédit d'engagement de 1'698'000.- en vue de la réalisation du parc Marcelly
6. Demande d'un crédit d'étude de CHF 58'000.- pour l'étude de variantes du PLQ 29829 sur le périmètre Miribel
7. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 330'000.- pour la pose de panneaux photovoltaïques à l'école Pont-Bochet
8. Propositions du Conseil administratif
9. Questions écrites
10. Propositions individuelles



Le Président ouvre la séance à 20h00 et salue la présence de M. le Maire Bruno da Silva ainsi que ses collègues du Conseil administratif Pascal Uehlinger et Marc Kilcher. M. Bachmann est excusé.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022

➤ Le procès-verbal est approuvé par 23 voix pour et 2 abstentions.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal

- Annonce de la démission de Mme Heidi Tercier au 30 juin 2022

Le Président fait lecture de la lettre de démission de Mme Tercier.

Adelheid (HEIDI) Tercier  
23, Chemin des Deux-Communes  
1226 Thônex

Tél. 079 397 18 71

Mairie de Thônex Monsieur  
Philippe GUEX Secrétaire  
général

Chemin du Bois des Arts 58  
Case Postale 64  
1226 Thônex

Thônex, le 25 mai 2022

Messieurs les Conseillers Administratifs, Chers collègues du Conseil Municipal, Monsieur le Secrétaire Général

Je porte à votre connaissance ma décision de démissionner de ma fonction de Conseillère municipale au 30 juin 2022.

Je me sens fière et reconnaissante d'avoir pu, durant sept ans, m'engager pour la commune. J'ai ainsi eu l'opportunité de mieux comprendre les enjeux d'une collectivité locale et j'ai eu la chance de côtoyer des personnalités venant d'horizons variés et de sensibilités politiques différentes, mais partageant le même objectif, celui d'œuvrer pour le bien de notre commune.

Cependant, depuis quelques temps, je ne me sens plus en adéquation avec mon souhait d'être dans l'action, proche de la population et la réalité de ma fonction. C'est pourquoi, il est temps pour moi de mettre un terme à mon mandat.



Je souhaite à mes collègues ainsi qu'à la personne qui me remplacera bonne chance pour la suite de la législature.

Recevez, Mesdames et Messieurs, mes respectueuses salutations

Adelheid (Heidi) Tercier

Copie : Service de votation

À la fin de la lecture, une acclamation appuyée est donnée en hommage à Mme Tercier.

- Lettre reçue de l'ACG concernant le droit d'opposition des conseils municipaux

Le Président fait lecture de la lettre reçue de l'ACG concernant le droit d'opposition des conseils municipaux.

À Mesdames et Messieurs les  
Présidentes et Présidents

des conseils municipaux des  
communes genevoises

Carouge, le 7 juin 2022

Concerne : droit d'opposition des conseils municipaux

décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 6 avril 2022 relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 6,2 millions de francs au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022

Madame la Présidente,

Monsieur le Président,

La présente fait suite à notre courrier recommandé du 11 avril 2022 relatif à la procédure d'opposition des conseils municipaux à l'encontre de la décision mentionnée en titre.



À cet effet, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le procès-verbal de décision.

En vous souhaitant réception de cette information, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Nicolas Diserens  
Directeur général

Gilbert Vonlanthen  
Président

*Annexe mentionnée*

*Copies : - Mesdames et Messieurs les membres des exécutifs communaux  
- Service des affaires communales*

## PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION

Considérant qu'en date du 6 avril 2022, l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) a validé l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 6'200'000 francs au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022 ;

vu que la décision prise a été communiquée, par courrier recommandé daté du 11 avril 2022, aux Présidentes et Présidents des conseils municipaux des communes genevoises en explicitant que les conseils municipaux pouvaient formuler une opposition contre cette décision, en se prononçant par le biais d'une résolution, dans un délai de 45 jours, suivant cette communication ;

vu qu'une copie de la décision a été jointe au courrier précité, dans laquelle était spécifiée l'échéance du délai d'opposition au 27 mai 2022, calculé conformément à l'article 79 alinéas 2 et 4 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) et que le délai de réception des résolutions à l'ACG était au 3 juin 2022 ;

vu que, durant ce délai, seize décisions d'opposition ont été adoptées, sous forme de résolutions, par les conseils municipaux des communes de :

- Avusy : 9 mai 2022
- Céligny : 10 mai 2022
- Choulex : 9 mai 2022



- Collex-Bossy : 3 mai 2022
- Collonge-Bellerive : 17 mai 2022
- Corsier : 10 mai 2022
- Dardagny : 10 mai 2022
- Genthod : 10 mai 2022
- Hermance : 10 mai 2022
- Jussy : 9 mai 2022
- Pregny-Chambésy : 17 mai 2022
- Presinge : 10 mai 2022
- Puplinge : 11 mai 2022
- Satigny : 10 mai 2022
- Thônex : 10 mai 2022
- Vandœuvres : 9 mai 2022

attendu que, conformément à l'art. 79 al. 2 LAC, les décisions de l'ACG sont invalidées si elles sont rejetées par les conseils municipaux de deux tiers au moins des communes, ou par un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton.

Constatant :

que la procédure d'opposition a été menée conformément à l'art. 79 LAC et au règlement sur la procédure d'opposition des conseils municipaux à l'encontre de la décision de l'ACG du 6 avril 2022 ;

qu'aucune des majorités requises par l'art. 79 al. 2 LAC n'a été atteinte ;

la décision d'octroi de la subvention susdécrite, votée le 6 avril 2022 par l'Assemblée générale de l'ACG

PEUT ENTRER EN FORCE\*.

Nicolas Diserens  
Directeur général

Gilbert Vonlanthen  
Président

Carouge, le 7 juin 2022-

Le Président annonce en outre que le Conseil municipal se réserve le droit de passer au point 8 de l'ordre du jour intitulé « propositions du Conseil administratif » à 23h00.

### **3. Communications du Conseil administratif**

La parole est donnée à M. Bruno da Silva, Maire, qui, en premier lieu, tient à remercier Mme Tercier pour ses années d'engagement dans la vie de la commune et lui souhaite une bonne continuation.



### 3.1.1 Engagements

M. da Silva annonce l'engagement d'une personne auxiliaire au service des routes depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021 et en poste fixe depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022. Il s'agit du remplacement à l'interne d'un collaborateur parti à l'école de Belle-Terre.

Le départ de Mme Nolwenn Bocquet, responsable des ressources humaines, est également signalé.

Enfin, M. Julien Niklaus a été engagé au poste de Secrétaire général, en remplacement de M. Philippe Guex, qui partira à la fin de l'année. M. Niklaus occupait auparavant le poste de Secrétaire général de la ville de Gland.

### 3.1.2 Événements

La soirée de réception des nouveaux citoyens naturalisés de Thônex a eu lieu il y a deux semaines, en présence de M. Diego Esteban.

### 3.1.3 Social

Le dispositif cantonal du plan canicule relayé par la commune a été enclenché cette semaine dû aux fortes chaleurs, avec des prises de contact régulières avec les personnes les plus âgées et fragiles. Il prend fin ce soir étant donné que la météo s'annonce plus clémente.

### 3.1.4 Culture

Les 50 ans du jumelage avec Graveson ont été fêtés avec ferveur, M. da Silva remercie les personnes qui ont participé à l'événement qui a été un grand succès populaire.

La Fête du printemps a enfin pu être tenue dans sa forme « normale » et a également connu un grand succès.

La deuxième édition des Schubertiades a aussi été un franc succès, avec plusieurs représentations à guichet fermé. Il faut rappeler que le lancement de l'événement l'année passée avait été marqué par les restrictions liées au Covid.

La maison de quartier a inauguré sur son périmètre une station balnéaire appelée « Thônex les Flots », avec la mise à flot symbolique d'un voilier baptisé « La Délicieuse », transformé en salle de jeux itinérante, qui naviguera de quartier en quartier durant les mois de juillet et août.

Finalement, le weekend passé a été l'occasion de relancer la Fête de la musique, partiellement plombée par la forte chaleur qui régnait sur le canton, mais qui a offert de beaux moments de partage et de convivialité malgré les conditions météorologiques.

La parole est donnée à M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif.



### 3.2.1 Travaux au Nautica

M. Uehlinger annonce que la couverture plastique des escaliers du restaurant le Nautica a été retirée pour faire place à une structure présentant une protection pour la montée et une rampe pour les escaliers.

### 3.2.2 Antennes GSM à l'école de Belle-Terre

M. Uehlinger évoque la problématique des bâtiments récents et isolés. Comme pour la salle du Conseil, où des relais GSM ont dû être installés, l'école de Belle-Terre connaît un problème similaire. La commune a avancé qu'elle n'avait à assumer une problématique constructive alors qu'elle met à disposition du DIP une école, cependant le concierge s'est plaint d'être injoignable. Le directeur a également écrit un courrier à ce sujet. En outre, il n'est pas possible d'appeler les secours depuis la salle omnisport, ce qui pose problème en cas d'accident. Il a donc été décidé de mettre trois antennes extérieures, soit une par bloc. Il faut savoir que cela implique d'installer 30 antennes de réplication GSM à l'intérieur de l'école, ce qui pourrait entraîner des questions de la part de la population.

La parole est donnée à M. Marc Kilcher, Conseiller Administratif

### 3.3.1 Espaces publics

M. Kilcher fait référence aux documents envoyés par la poste et/ou remis à l'entrée du présent Conseil, qui abordent les changements urbanistiques et les nouveaux quartiers, places et parcs de la commune. Une plaquette a été distribuée à tous les habitants qui explique les nouveaux noms validés par le Conseil d'État dans le quartier de Belle-Terre mais aussi pour les parcs. À l'origine, il s'agissait d'une demande des pompiers, qui n'étaient pas en mesure d'identifier les nombreux espaces verts. Cet exercice a été très intéressant pour découvrir l'histoire de la commune. À cette première plaquette s'associe aussi la plaquette « parcs et jeux de Thônex », qui réplique les nouveaux noms des parcs. M. Kilcher ajoute facétieusement que, d'ici le prochain Conseil municipal de septembre, un quizz sera préparé pour tester les connaissances des Conseillers municipaux en la matière.

Le service des espaces verts souhaite d'ailleurs présenter les parcs à la population à l'occasion d'un atelier tenu le dimanche 26 juin.

### 3.3.2 Contrôle de police

Comme à chaque Conseil municipal, M. Kilcher évoque un contrôle effectué à l'aide du radar Visispeed sur une route communale. Le rapport ne sera pas donné cette fois, car il s'agissait de l'allée Belle-Terre dans la direction Allée des Cornouillers/Mon-Idée, devant l'école. Le rapport montrait un excès de 1,48% des véhicules qui sont passés, au nombre de 11'000 sur la période du





18 au 25 mai. Il y a donc déjà une certaine activité sur ce nouvel axe routier. Le problème était que le Visispeed était fixé à 50km/h, alors que la zone est limitée à 30km/h. Les calculs ont été refaits cet après-midi et donnent un dépassement de 48,8% des véhicules, ce qui devrait confirmer le sentiment de nombre des personnes présentes ce soir sur la situation. Cet axe central va donc être traité prochainement, il est déjà connu des services cantonaux.

### 3.3.2 Animations de la police

La police s'est lancée dans deux projets de sensibilisation. Le premier, en collaboration avec la police municipale de Chêne-Bourg et le TCS, portait sur la mobilité douce, le samedi 21 mai à la place de la gare de Chêne-Bourg. L'animation n'a pas connu un grand succès, il faut dire que le vent était fort et les tentes n'ont pas tenu en place. L'événement devait durer toute la journée mais s'est limité à quelques heures, surtout en raison de la destruction du matériel mis à disposition par la commune de Chêne-Bourg.

Le 11 juin s'est déroulée une animation par police municipale et la SPA sur comment conduire son chien.

## 4 **Rapports des commissions**

### • **M. Noël, président de la commission culture**

#### La séance du 17 mai 2022

##### *Ordre du jour*

##### *Discussion et/ou vote sur*

1. Approbation du procès-verbal du 28 septembre 2021
2. Présentation activités estivales des services cohésion sociale et culture
3. Divers

La séance a été tenue en présence de M. da Silva, responsable du dicastère, Mme Martine Küng, responsable du service culturel, Mme Isabelle Aldenkortt, collaboratrice du service culturel et Mme Vanessa Dahan, cheffe du service de la cohésion sociale.

Le procès-verbal du 28 septembre a été approuvé par 4 oui et 3 abstentions.

Le riche programme des activités estivales a été présenté dans le détail, il n'y avait pas de vote à l'ordre du jour ni de divers.

### • **M. Leutenegger, président de la commission écoles, jeunesse, sports**

#### La séance du 31 mai 2022

##### *Ordre du jour*



*Discussion et/ou vote sur*

1. Approbation du procès-verbal du 3 mai 2022
2. Présentation par M. Ducret, directeur de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex des indicateurs de gestion relatifs aux restaurants scolaires
3. Présentation par M. Thomas de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex des études anti-gaspillage relatives à la motion « luttons contre le gaspillage alimentaire »
4. Programme et activités périscolaires : point de situation
5. Divers

En date du 31 mai 2022, la commission écoles, jeunesse et sports a reçu les représentants de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex pour une présentation des indicateurs de gestion de la Fondation ainsi qu'un retour sur les mesures anti-gaspillage mises place dans les restaurants scolaires. M. Kilcher a en outre donné un point de situation sur le programme et les activités périscolaires réalisés.

- **M. Piguet, président de la commission mobilité**

*La séance du 17 mars 2022*

*Ordre du jour*

*Discussion et/ou vote sur*

1. Approbation du procès-verbal du 4 novembre 2021
2. Étude des circulations dans le PLQ Etienne-Chennaz et Louis Valencien
3. Stratégie mobilité douce
4. Divers

La séance a été tenue en présence de M. Bruno da Silva, Conseiller administratif, Victor de Oliveira, du service technique et de M. Ludovic Nasel, du bureau CityLink.

M. Piguet rapporte qu'au point 2, les commissaires ont opté à l'unanimité pour la variante 1b parmi les dix proposées, à savoir qu'il convient de relier le secteur du chemin Louis Valencien avec celui d'Etienne-Chennaz, l'entrée et la sortie du trafic des deux chemins se faisant finalement par le seul chemin du Foron. La sortie sur la route de Jussy est rejetée par les commissaires, ce qui évitera les nuisances provoquées par d'éventuels pendulaires.

Au point 3, les commissaires ont décidé à l'unanimité d'octroyer une subvention de CHF 30'000.-. Le Président demande à M. Piguet d'effectuer un rapport de commission plus bref, le détail pouvant être lu séparément.

- **M. Germann, président de la commission urbanisme**



## La séance du 2 juin 2022

### Ordre du jour

#### *Discussion et/ou vote sur*

1. Approbation du procès-verbal du 2 novembre 2021
2. PLQ Miribel, réduction du nombre de variantes
3. Traitement de la Motion pour une efficacité de l'éclairage public
4. Divers

M. Germann indiquera les conclusions de la commission concernant le PLQ Miribel au point 6 de l'ordre du jour du CM. Concernant le point 3, son traitement a été reporté en attente du rapport de l'audit énergétique des SIG.

### **5 Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 4'083'041.- pour le transfert des parcelles 5138, 5139, 5119 et 3115 à la promenade des Oiseaux 7 à 11 du cadastre de la commune de Thônex, du patrimoine financier au patrimoine administratif et amortissement extraordinaire de la valeur de ces parcelles sur l'exercice 2022 et demande d'un crédit d'engagement de 1'698'000.- en vue de la réalisation du parc Marcelly**

#### **Préambule**

Le Président donne la parole à M. Kilcher, Conseiller administratif délégué aux espaces publics.

M. Kilcher déclare que le parc est le résultat d'un travail hautement participatif et prolonge la réflexion du Conseil municipal sur les aménagements à envisager dans le centre de Thônex à la suite de la réalisation du parc Graveson pour permettre aux habitants d'accéder à la zone administrative (piscine, salle des fêtes, école Marcelly) en utilisant un chemin piétonnier sécurisé qui permettrait la jonction avec les aménagements votés pour la place de Graveson et son parc. Il s'agit également de répondre à une attente sociale dans un quartier qui présente des défis.

La réalisation d'un tel projet a été accomplie grâce, notamment, à de multiples interactions avec la commission espaces publics et beaucoup de modifications du plan initial. M. Kilcher remercie d'ailleurs les commissaires municipaux qui ont vraiment travaillé la matière et challengé le mandataire et le service technique.

Le projet permettra d'intégrer des parcelles qui sont sur le domaine privé pour le moment. Des discussions sont à mener avec des partenaires dont le soutien est assuré, notamment les régies, dont la SPG en premier lieu. L'espoir est que les négociations se déroulent aussi bien que pour les aménagements de la place de Graveson. Néanmoins, c'est la raison pour laquelle ce volet est encore ouvert dans la demande de crédit de ce soir, qui sera sollicité selon les résultats des négociations. Il faut savoir que cela concerne environ 10% du parc et que la grande majorité est propriété de la commune.

La parole est donnée à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux finances.



M. Uehlinger évoque les trois maisons qui se trouvent sur le parc, une a déjà été démolie et deux sont louées à la Cigüe (coopérative de logement estudiantine). Il a été décidé de cesser les locations en juin et les baux à la fin de l'année, et de passer à la destruction rapidement pour éviter le squattage.

Lorsque des objets du patrimoine financier passent au patrimoine administratif, ils doivent être amortis. Il fait sens d'amortir des objets qui vont être détruits en une année car ils n'auront plus de vocation. C'est la raison pour laquelle un crédit budgétaire supplémentaire a été demandé, afin de valider le coût actuel des maisons et de l'amortir en un bloc, sachant qu'elles ont déjà été payées et qu'il n'y a donc pas de mouvement de trésorerie. Il s'agit d'ajouter des lignes comptables, ce qui risque de mettre les comptes 2022 dans une situation problématique, mais dans le cadre du plan quadriennal, un amortissement unique présente l'avantage de ne pas le laisser traîner et faciliter un retour à l'équilibre du budget en 2025.

Dans le cadre de la réévaluation du patrimoine immobilier de la commune, si l'amortissement devait être fait l'année prochaine ou dans deux ans, il sera plus élevé car l'immobilier prend de la valeur par rapport aux estimations d'aujourd'hui. Pour ces raisons, M. Uehlinger recommande fortement de voter l'amortissement complémentaire pour régler la question au plus vite.

La parole est donnée à M. Calame, président de la commission des finances.

M. Calame indique que la commission des finances a approuvé le crédit de CHF 1'698'000.- pour la réalisation du parc amorti sur 30 ans à l'unanimité, soit 7 voix, et a également approuvé à l'unanimité le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif des quatre parcelles ainsi que la demande d'un crédit budgétaire de CHF 4'083'041.-.

M. Calame ajoute qu'il se récite sur ce point.

### **Discussion**

Mme N'Guessan fait lecture d'une déclaration au nom du Centre-VL :

*« Après de nombreuses séances de commission, ce projet est maintenant abouti, et tout cela en tenant compte des demandes des commissaires. Nous remercions M. Marc Kilcher, Conseiller administratif, d'avoir permis ce processus d'évolution du projet en progressant pas à pas lors des commissions et particulièrement pour avoir trouvé une solution avec les mandataires pour conserver tous les arbres dans le projet d'extension du préau de l'école, nous aurons ainsi plus d'arbres qu'actuellement.*

*Pour ces raisons, le Centre-VL votera ces crédits et vous encourage à faire de même. »*

M. Bickel déclare au nom du groupe de l'Alternative qu'ils approuvent entièrement les deux projets, soit le rachat des villas et la constitution du parc. Néanmoins, un petit bémol est formulé. M. Bickel affirme avoir de la peine avec les blocs de béton présentés comme bancs. Il fait référence au parc Mugnier qui en comporte quatre, dont seul un tiers représente des assises en bois confortables avec des dossiers et accoudoirs.



Il serait dommage d'en remettre alors que d'autres modèles existent, par exemple dans le mail central de Belle-Terre, qui sont plus agréables à voir et confortables à utiliser.

Le groupe Alternative propose donc un amendement pour que cet aspect soit repris au moment de la constitution définitive du parc, ce qui ne devrait pas engager des frais supplémentaires.

M. Kilcher revient sur le fait que le parc a fait l'objet de quatre séances de commission depuis presque une année, et maintenant un amendement est proposé en séance plénière, ce qui le rend perplexe. Il est possible de faire des amendements sur tout, mais il existe une volonté, reflétée dans le processus démocratique institutionnel, qui est que le travail de fond se fait en commission. Ce travail a été particulièrement long et coûteux sur ce projet, si maintenant, en ouvrant la porte du travail de commission en proposant des amendements, un précédent est créé qui pourrait poser problème dans la mesure où tout un chacun pourrait venir suggérer des amendements en séance plénière sur des projets pourtant soigneusement élaborés.

M. Kilcher n'a aucun problème sur le fond de ce que propose M. Bickel, mais sur la forme. Il pense que la dynamique politique à ce stade serait de soutenir le parc, le point mentionné ce soir est relevé, il peut être discuté avec les mandataires, mais il serait peu judicieux d'en faire un amendement. À ce moment-là, la machine à projets autour de cette table va amener d'autres personnes à poser encore des amendements dans le courant de la discussion, ce qui pourrait être chronophage.

M. Kilcher rappelle que le projet a été soutenu à l'unanimité dans toutes les commissions, notamment dans plus de quatre séances de commission espaces publics. Entre les heures passées par les commissaires et les frais de mandataires, il est un peu maladroit d'arriver avec une demande pour des bancs esthétiquement peu plaisants ou confortables. Pour ces raisons, M. Kilcher émet le souhait de demander à M. Bickel de retirer son amendement pour l'intelligence démocratique du message attribué au projet, d'accepter le fait qu'il ait passé autant d'heures en commission et que le fruit de ce travail a été validé par l'ensemble des commissaires présents et, à la marge, de discuter avec le service technique quand arriveront les détails du projet pour voir s'il est possible de trouver un compromis réaliste.

M. Kilcher pense qu'il serait cependant dommage qu'un amendement amène le parti de M. Bickel à s'opposer au projet, considérant l'ensemble du travail effectué. Il ajoute que cela n'a rien de personnel et réitère qu'il s'agit d'une question de forme et non de fond, le débat des détails devrait être terminé ce soir.

M. Bickel rebondit sur le propos de M. Kilcher en déclarant que le groupe de l'Alternative ne s'opposera pas au projet, mais propose un amendement. M. Bickel ne fait pas partie de la commission espaces publics et regrette que ceux qui en font partie n'aient pas communiqué le délibératif sur la question des bancs mais il prend note que sa remarque a été relevée et que M. Kilcher verra dans quelle mesure elle pourra être prise en compte, auquel cas M. Bickel veut bien retirer son amendement.

M. Boux de Casson se déclare surpris par la demande d'amendement, car la commission espaces publics avait vraiment été dans le détail et selon lui, même la couleur des bancs avait été évoquée. Le débat autour du parc avait



été riche, il y a eu de nombreuses suggestions et recommandations faites au service technique.

L'exécutif, notamment M. Kilcher, a été très réceptif et M. Boux de Casson espère que les prochains mois donneront l'occasion d'avoir d'autres débats aussi fructueux. Il fait ensuite lecture de la déclaration du PLR au sujet du parc :

*« Mesdames et Messieurs, ce soir, nous allons l'aménagement d'un parc public que nous avons pris le temps d'étudier en profondeur. Un parc qui répond aux directives exprimées dans notre dernier plan directeur communal qui demandait d'aménager l'axe structurant nord-sud reliant les équipements communaux. Alors que ces dernières années, nous avons régulièrement constaté la construction de nouveaux bâtiments, nous craignons la disparition de ces espaces publics traditionnels qui encouragent la rencontre des habitants. Or, l'aménagement de ce parc, en connectant d'autres espaces publics, propose d'équilibrer l'urbanisme de notre ville. Situés entre le parc récemment aménagé pour nos enfants et l'école Marcelly, les attributs de ce nouvel espace public comportent de nombreux détails qui réuniront jeunes, adultes, aînés et enfants. Ainsi Thônex répond aux attentes de ses habitants en proposant ce parc exceptionnel qui correspond à l'âme des Thônésiens et Thônésiennes et à leurs besoins souvent exprimés de sociabilité.*

*Ce parc où se croiseront les piétons cheminant du nord au sud de notre ville favorisera la rencontre et la communication. Il reflétera en quelque sorte la diversité de la population thônésienne. Enfin, et j'ai souvent eu l'occasion de le rappeler, quelle que soit leur taille, les parcs sont bons pour notre santé et notre bien-être. Et effectivement, ce sont des lieux privilégiés de mixité sociale, d'échange et de dialogue. Nos enfants y apprendront à vivre et à grandir ensemble. Et nous, en traversant un parc, nous nous apaisons.*

*Connaissant l'équipe qui s'occupe de nos espaces verts, nous pouvons être certains que nous serons encore émerveillés pas les paysages et les plantes que nous y découvrirons.*

*Un mot sur le montant. Le budget que nous avons voté cet hiver évoquait deux millions de francs. Avec CHF 300'000.- de moins, l'objectif est atteint. En tenant compte du surplus des coûts d'exploitation, cela représente un effort d'environ sept francs par an et par habitant sur 30 années. Le groupe PLR, tout comme vous tous autour de cette salle, nous en sommes certains, recommande de voter en faveur de cet investissement. »*

Le Président demande à M. Bickel s'il souhaite bien retirer son amendement, ce que ce dernier confirme (à nouveau).

La parole est donnée à M. Leutenegger pour la lecture de la délibération.

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 4'083'041.-  
pour le transfert des parcelles 5138, 5139, 5119 et 3115 à la promenade  
des Oiseaux 7 à 11 du cadastre de la commune de Thônex  
du patrimoine financier au patrimoine administratif  
et amortissement extraordinaire de la valeur de ces  
parcelles sur l'exercice 2022 et demande d'un crédit  
d'engagement de CHF 1'698'000.- en vue  
de la réalisation du parc Marcelly



- vu le souhait de la commune de développer une zone de verdure au centre de la commune, proche d'équipements publics existants ;
- vu que le présent projet se situe au centre de la commune dans un lieu particulièrement dense ;
- vu que ce parc viendra, avec le parc Munier, s'insérer dans le prolongement de la place Graveson ;
- vu que de nombreux arbres majeurs donneront un caractère végétalisé à ce parc et que les essences existantes seront renforcées ;
- vu que ce projet permet également l'agrandissement du préau de l'école Marcelly de 240m<sup>2</sup> ;
- vu la zone d'utilité publique située aux abords de l'école Marcelly, qui comprend outre l'école, une piscine publique, une crèche, un parc ainsi que le nouveau centre d'accueil de la population de la commune ;
- vu que les parcelles N° 5138 et 5139 du cadastre de la commune de Thônex, d'une valeur comptable de CHF 2'107'562,10, sur lesquelles est érigée une villa sise au 7, promenade des Oiseaux sont déjà propriété de la communes ;
- vu que la parcelle N° 5119 du cadastre de la commune de Thônex, d'une valeur comptable de CHF 520'000,- sur laquelle était érigée une villa sise au 9, promenade des Oiseaux est également propriété de la commune ;
- vu que la parcelle N° 3115 du cadastre de la commune de Thônex, d'une valeur comptable de CHF 1'455'478,85 sur laquelle est érigée une villa sise au 11, promenade des Oiseaux est également propriété de la commune ;
- vu la transformation des parcelles N<sup>os</sup> 5138, 5139, 5119 et 3115 du cadastre de la commune de Thônex en parc public en continuité du parc Munier déjà existant ;
- vu le projet d'agrandissement du préau de l'école Marcelly sur ces parcelles ;
- vu que ce nouveau parc s'inscrit dans le concept de charpente verte qui traverse la commune du nord au sud et qui permet de valoriser la mobilité douce ;
- vu l'exposé des motifs élaboré par le service technique communal ;
- vu les coûts annuels induits par la réalisation de ce parc public qui ont été évalués à CHF 107'740,- chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les coûts d'exploitation du parc et les charges de financement de l'emprunt ;
- vu la nécessité de transférer les parcelles N<sup>os</sup> 5138, 5139, 5119 et 3115 du cadastre de la commune de Thônex du patrimoine financier au patrimoine administratif ;



- vu que la commune souhaite diminuer ses charges d'amortissements afin de rééquilibrer ses futures dépenses annuelles ;
- vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application,
- vu le rapport de la commission des finances du 9 juin 2022,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

décide

par 22 voix pour et 3 abstentions

A) Transfert des biens-fonds propriétés de la commune de Thônex du patrimoine financier au patrimoine administratif

1. De transférer la valeur comptable des parcelles N<sup>os</sup> 5138, 5139, 5119 et 3115 du cadastre de la commune de Thônex du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements pour un total de CHF 4'083'040,95 ;
2. De procéder à un amortissement extraordinaire, sur l'exercice 2022, de la valeur comptable de ces parcelles N<sup>os</sup> 5138, 5139, 5119 et 3115 du cadastre de la commune de Thônex ;
3. D'ouvrir à cet effet, au conseil administratif, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 4'083'041,- sur l'exercice 2022, sous la rubrique 3420.383 ;
4. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

B) Aménagement des parcelles N<sup>os</sup> 5138, 5139, 5119 et 3115 du cadastre de la commune de Thônex en parc public

1. D'ouvrir au Conseil administratif, un crédit d'engagement de CHF 1'698'000,- en vue de la réalisation d'un parc dans le périmètre de l'école Marcelly, en continuité du parc Munier déjà existant ;
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir cette dépense de CHF 1'698'000,- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget d'exploitation sous la rubrique 3420.330 de 2025 à 2054 ;
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 1'698'000,- destiné au financement de ces travaux.





## **6. Demande d'un crédit d'étude de CHF 58'000.- pour l'étude de variantes du PLQ 29829 sur le périmètre Miribel**

### **Préambule**

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué à l'urbanisme.

M. Uehlinger rappelle que cet objet revient du dernier Conseil municipal, cinq variantes avaient été proposées pour modifier ce PLQ d'origine cantonale. Finalement, il n'y avait pas vraiment eu de décision et les cinq variantes devaient être développées, ce qui était un peu onéreux selon M. Uehlinger, qui trouvait qu'un choix devait être fait. La commission s'est réunie une deuxième fois et a opté pour deux variantes, une en petits îlots et une en « L ». Le développement de ces variantes a réduit l'enveloppe de CHF 100'000.- à CHF 58'000.-. Cette dernière somme comprend des développements potentiels, il est donc possible qu'elle ne soit pas entièrement dépensée.

La parole est donnée à M. Germann, président de la commission urbanisme.

M. Germann rapporte qu'au point 2 de sa séance du 2 juin 2022, la commission a voté individuellement sur chacune des cinq variantes de gabarit d'immeubles et a décidé de retenir les variantes n°2 (à 4 voix contre 1) et n°5 (à l'unanimité) dans le champ de l'étude de réalisation. De plus, par 4 voix pour et une voix contre, la commission a accepté la proposition de demander au mandataire d'étudier le rapport d'angle entre les deux bâtiments en forme de « L » de la variante n°5.

La parole est donnée à M. Calame, président de la commission des finances.

M. Calame rapporte que pour la question financière, la commission a approuvé la demande à l'unanimité.

M. Loureiro demande à M. Uehlinger s'il possible d'avoir les détails sur les CHF 58'000.- d'honoraires car, lors de la séance du 15 mars, M. Uehlinger avait déclaré avoir reçu une offre de ce montant de la part du bureau concerné (CLR) qui proposait d'étudier trois variantes pour ce prix. Par contre, la séance du 2 juin a traité deux variantes, dont une où la commission a demandé l'étude de l'angle entre les deux bâtiments. M. Loureiro souhaite savoir pourquoi deux variantes ont été étudiées pour le prix de trois.

M. Uehlinger répond qu'il aurait effectivement été correct de recalculer au pro rata le coût de deux variantes plus ajouter une étude d'angle. Il a cependant été décidé de simplifier le processus, M. Uehlinger s'en est du reste tenu aux propos du président de la commission des finances qui préconisait de laisser le montant tel que prévu au Conseil municipal, tout en sachant qu'il ne sera pas atteint et que l'étude des deux variantes coûtera moins de CHF 58'000.-. La différence servira à payer la facture d'angle. Pour une question de simplification, il n'était pas souhaitable de tout faire recalculer au bureau qui avait déjà fait la première variante proposée, puis les cinq, et finalement une offre à trois variantes, ce qui constituait déjà un travail suffisant et satisfaisant.

La parole est donnée à M. Wünsche pour la lecture de la délibération.



Demande d'un crédit d'étude de CHF 58'000.-  
pour l'étude de variantes du PLQ 29829 sur le périmètre Miribel

- Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
  - Attendu qu'il convient, dans le cadre du projet du PLQ 29829 adopté par le conseil d'Etat le 20 août 2012, que la commune propose des nouvelles variantes de différentes implantations suite à une séance de la commission de l'urbanisme, développement durable et agenda 21 qui a eu lieu le 2 septembre 2021 ;
  - Vu les coûts annuels induits par ces réalisations qui ont été évalués à CHF 12'470.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les frais de fonctionnement et les charges de financement de l'emprunt ;
  - Vu l'exposé des motifs et le descriptif des coûts présentés par le service technique de la Mairie ;
  - Vu le préavis favorable de la commission de l'urbanisme du 2 juin 2022 ;
  - Vu le préavis favorable de la commission des finances lors de sa séance du 9 juin 2022 ;
- sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 24 voix pour et 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 58'000.- pour financer l'élaboration par la commune, dans le cadre du Projet du PLQ 29829 réalisé dans le périmètre du chemin Miribel et adopté par le Conseil d'Etat le 20 août 2012, l'étude de nouvelles variantes de différentes implantations.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir ce crédit d'étude de CHF 58'000.- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 79.332 dès le début de l'amortissement estimé à 2024.

**7. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 330'000.- pour la pose de panneaux photovoltaïques à l'école Pont-Bochet**

**Préambule**



La parole est donnée à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux travaux, bâtiments.

M. Uehlinger rappelle que les commissaires avaient validé l'option de refaire la toiture de la salle de gymnastique de l'école Pont-Bochet et une demande complémentaire pour la pose de panneaux photovoltaïques avait été formulée, qui va dans le sens de la politique énergétique menée aujourd'hui. Le coût, dont le détail sommaire se trouve dans la demande, a été devisé et s'élève à CHF 330'000.-, qui seront amortis sur dix ans mais en théorie, le rendement des panneaux est supérieur à l'amortissement, il s'agit donc d'un bénéfice pour la commune.

La parole est donnée à M. Leutenegger, président de la commission écoles, jeunesse, sports pour la séance du 3 mai 2022.

M. Leutenegger rapporte que la commission a accepté la proposition à l'unanimité.

### **Discussion**

M. Calame, président de la commission des finances prend la parole et déclare que ce crédit complémentaire n'a pas été traité en commission des finances. Dans l'exposé des motifs, il est dit que ces panneaux solaires vont remplacer la couverture prévue dans le premier budget général. M. Calame souhaite savoir le montant de l'économie de la non-pose de la couverture initialement prévue.

M. Uehlinger répond qu'il n'a aucune idée sur le montant économisé pour l'instant. En effet, la toiture a été chiffrée mais l'économie sur la charpente n'est pas connue, bien qu'il y en aura une.

M. Wünsche fait lecture d'une déclaration pour le groupe PLR :

*« Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,*

*Lors du Conseil municipal du 9 février 2021, le groupe PLR déposait une motion visant à encourager le développement des panneaux solaires sur le toit des bâtiments communaux.*

*Le 23 novembre 2021 nous votions un crédit de CHF 400'000.- pour en poser sur le toit de l'école Adrien-Jeandin.*

*J'ai longtemps hésité à reprendre mon texte d'alors, mot pour mot, mais je vous économiserai quelques minutes de votre temps afin de vous permettre toutes et tous de profiter d'une réhydratation plus ou moins alcoolisée en fin de ce Conseil.*

*Je ne reprendrai donc pas les louanges amplement mérités bien évidemment que je faisais alors à mon groupe politique, argumentant avec bravoure la sagesse de notre action visant à développer les panneaux photovoltaïques sur les toits communaux.*



*Vous l'aurez donc peut-être compris, je ne referai pas le speech de la balance coûts-bénéfices ; on commence à connaître le système !*

*Vous l'aurez donc peut-être compris, je n'ai absolument aucun nouvel argument à vous exposer.*

*Vous l'aurez donc peut-être compris, je meuble cette déclaration un peu façon IKEA, 46 pages pour aller de A à Z avec toujours une vis qui manque à la fin ! Mais sans vous parler de mes vices, cachés, je termine donc mon argumentaire peu argumenté pour vous encourager à voter favorablement ce crédit, ce dont je suis certain, car alors que vous êtes vissés sur vos sièges, vous faites toutes et tous preuve d'un certain pragmatisme !*

*Je vous remercie donc pour votre attention, vous souhaite d'ores et déjà un bel été, caniculaire, que la gauche pourra reprocher au PLR, mais dont nos panneaux solaires contribuent à leur manière à éviter la surchauffe de notre Terre !*

M. Saudan fait lecture d'une déclaration du Centre-Verts libéraux :

*« Un crédit complémentaire de CHF 330'000.- nous est proposé ce soir pour la pose de ces fameux panneaux photovoltaïques sur toit de la salle de gymnastique de l'école Pont-Bochet.*

*Le Centre-VL avait proposé en commission la pose de ces panneaux pour une plus-value et pour profiter des travaux d'échafaudage lors de la réfection du toit, afin de diminuer les coûts d'une opération en deux temps. À noter que les panneaux solaires seront largement rentabilisés en dix ans.*

*Pour ces raisons, le groupe le Centre-VL votera ce crédit et vous encourage à faire de même. »*

M. Leutenegger remercie son collègue de gauche, M. Wünsche, pour avoir voté le principe des panneaux solaires. Il rappelle que cette proposition émane du PDC, pas du PLR. Par ailleurs, toutes ces propositions de mise de panneaux solaires sur le toit des écoles figurent au plan directeur cantonal que le parti de M. Wünsche persiste à ignorer.

M. Knörr tient à ajouter, à son désarroi peut-être, que la première qu'il a entendu parler de panneaux solaires et de leur pose sur les toits de la commune était en 2008 et la proposition ne venait pas des libéraux, des radicaux ou du PDC mais bien de la gauche.

La parole est donnée à M. Calame pour la lecture de la délibération.

Demande d'un crédit complémentaire de CHF 330'000.- pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école du Pont-Bochet

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- Attendu que le conseil municipal a, dans sa séance du 10 mai 2022, voté un crédit de construction de CHF 980'000.- pour la rénovation du toit de la salle de gymnastique de l'école du Pont-Bochet ;
- Attendu que lors de cette séance le conseil municipal a demandé une étude pour la pose de panneaux photovoltaïques sur cette partie de l'école du Pont-Bochet ;
- Vu que l'étude a été menée et il en ressort que le toit se prêterait bien à la production d'électricité ;
- Vu que les panneaux envisagés, de la marque Eternit, se posent en lieu et place de la couverture traditionnelle et qu'ils sont très résistants ;
- Vu que les tableaux électriques datent de la construction de l'école en 1972, et qu'ils devront être remplacés ;
- Vu le l'exposé des motifs fourni par le service technique ;
- Vu le préavis favorable de la commission écoles, jeunesse, sports du 3 mai 2022 ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 26 avril 2022 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

décide

par 25 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 330'000.-, en vue des travaux sur le toit de l'école Pont-Bochet pour la pose de panneaux photovoltaïques.
2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial, soit jusqu'en 2032.

## **8. Propositions du Conseil administratif**

La parole est donnée à M. Bruno da Silva, Maire, qui déclare que le Conseil administratif n'a pas de propositions à formuler pour ce Conseil municipal.

## **9. Questions écrites**

M. Kilcher fait lecture de la question de M. Boux de Casson au Conseil municipal du 10 mai 2022 et de la réponse du Conseil administratif (cf. annexes).

M. Boux de Casson se déclare étonné car le Conseil intercommunal est pour l'installation d'escalade de bloc, voire de vitesse, mais le directeur du CSSM est



contre. La question se pose de savoir s'il faut se plier à la volonté du seul directeur.

M. Kilcher répond que le projet initial tel que présenté au Conseil intercommunal, même s'il avait été accepté à une courte majorité, ne répondait pas à toutes les exigences. Donc, actuellement, il y a une phase de réflexion sur l'intégration possible de ce sport en termes de contraintes spatiales ainsi que sur la demande du Conseil intercommunal de donner la priorité aux demandes courantes des clubs existants. Les projets de développement de la grimpe sont donc en veille pour le moment, ils seront rouverts une fois les demandes des clubs existants clarifiées.

M. Kilcher fait lecture de la question de Mme Menoud au Conseil municipal du 10 mai 2022 et de la réponse du Conseil administratif (cf. annexes).

Mme Menoud déclare ne pas être complètement satisfaite. En effet, durant la journée, tout peut être calme mais dès 17h-18h, la police n'est plus présente et les malfrats le savent. Les activités ont lieu durant la nuit, et si personne ne dépose plainte, c'est parce que les gens craignent les conséquences.

Mme Menoud avait aussi évoqué le projet de la commune pour l'ouverture d'un poste de police dans le quartier. Elle souhaite une réponse à ce sujet.

M. Kilcher avance qu'à sa connaissance, et depuis qu'il est impliqué dans la politique municipale, il n'y a jamais eu de projet de constitution d'un poste de police dans le quartier de Curé-Descloux.

M. Bickel rappelle qu'il avait soumis une question écrite lors du dernier Conseil municipal sur la pollution lumineuse et n'a pas reçu de réponse.

M. da Silva répond qu'il s'agit probablement d'une erreur administrative dans le traitement des questions posées lors du dernier Conseil. La situation va être mise au clair et M. da Silva propose qu'une réponse soit envoyée en primeur à M. Bickel avant d'être lue à l'ensemble du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

M. Uehlinger se souvient de la demande, mais il lui semble avoir discuté du fait qu'une partie des démarches sont en cours avec l'audit énergétique des SIG. Une réponse officielle sera effectivement donnée au prochain Conseil municipal.

Le Président passe la parole à M. Bickel, qui fait lecture de sa question écrite.

*« L'énergie devient de plus en plus un enjeu crucial. Le Conseil fédéral nous annonce de possibles restrictions d'électricité pour cet hiver. La guerre en Ukraine menace l'approvisionnement de gaz et de pétrole en Europe. Le prix des sources d'énergie prend l'ascenseur et une décrue n'est pas prévisible à court terme. Il s'agit donc pour une collectivité comme la nôtre de faire face tant au niveau financier qu'écologique à ces défis. Quelles solutions, indépendamment de tout ce qui a déjà été entrepris, le Conseil administratif envisage-t-il de prendre pour*



*améliorer le bilan énergétique de la commune ? Par exemple, baisser d'un degré le chauffage des locaux communaux, remplacer les ampoules qui ne sont pas encore des LED, éteindre les éclairages quand ils ne sont pas nécessaires, entreprendre des travaux d'isolation là où la déperdition est manifeste, voir où la pose de panneaux solaires est encore possible et où des pompes à chaleur peuvent être installées, etc. Par ailleurs, la commune de Veyrier propose aux propriétaires privés un appel d'offre groupé pour l'installation de panneaux solaires et de pompes à chaleur. Elle prend à sa charge les frais d'honoraires du bureau d'ingénieurs. Cela permettra d'économiser de plus d'un tiers le coût de l'installation. Je vous remercie par avance de votre réponse.*

*Au nom du groupe de l'Alternative,*

*Pierre Bickel*

## **10. Propositions individuelles**

### 10.1 Fête du printemps

M. Knörr tient à présenter ses excuses à l'administration de la commune, car à plusieurs occasions, il tardé ou omis de répondre à des sollicitations faites. Il aimerait remercier le comité des fêtes pour l'organisation de la Fête du printemps à laquelle il a participé en tenant un stand de brocante.

### 10.2 Fresque du climat

M. Noël souhaite revenir sur l'événement dont il a eu connaissance par lettre d'invitation, soit la Fresque du climat tenue le samedi 18 juin. Il s'y est rendu sachant que la lettre s'adressait au Conseil administratif et émanait du Département du territoire de M. Hodgers. La lettre proposait à l'ensemble des Conseillers municipaux et administratifs de se rendre à un événement qui a réuni un petit nombre de gens. Cela concernait le rapport du GIEC, mais sous une forme plus simple, explicative, il s'agissait de jouer avec des cartes qui s'appellent la fresque du climat pour essayer de comprendre quelle est la situation climatique actuelle, les causes et les effets. M. Noël a trouvé cela extrêmement intéressant et il lui semble qu'une suite devrait être donnée. Il aimerait demander au Conseil administratif comment ce dernier a eu vent de l'événement et a choisi de transmettre l'information via cmnet.

En outre, M. Noël pense qu'il y a un enjeu extrêmement important de sensibilisation des élus pour comprendre plus de choses à propos de la situation climatique, qui va en s'aggravant. L'intérêt de poser ces éléments de fresque est de discuter avec toute une série de personnes de bords politiques différents pour mesurer les enjeux.

M. Noël veut porter à la connaissance des commissaires que l'événement a eu lieu et qu'il devrait être repris sous différentes formes, il va se permettre de



relancer certaines personnes pour voir ce qui peut être fait à Thônex et dans les trois communes chênoises.

M. Uehlinger répond que les communications à propos des événements sont reçues et transmises, et que les conseillers s'y rend en fonction de agendas de chacun. Il se trouve que ces derniers avaient d'autres obligations le 18 juin. M. Uehlinger espère qu'une partie des commissaires a pu être sensibilisée, et compare la basse fréquentation de l'événement avec celles des manifestations où le Conseil municipal est convoqué mais peu présent.

### 10.3 Décoration de la salle du Conseil municipal

M. Saudan évoque décoration de la présente salle, et aimerait savoir si des décisions ont été prises à ce sujet.

M. Uehlinger répond qu'il n'y a encore pas de discussion sur la décoration, pour l'instant l'esthétique est celle du béton brut, mais il n'a pas été décidé d'investir de l'argent qui risque de manquer cruellement pour une salle utilisée six fois par année.

### 10.4 Réfection des terrains de football et de la piste d'athlétisme, création de zones de paddle au CSSM

Mme Munier demande où en est le dossier de la réfection des terrains de football et de la piste d'athlétisme, et de la création des terrains de paddle au CSSM.

M. Kilcher répond en faisant le constat que cette dernière année, les sujets courants liés à l'échéancier du mois ont été traités, sans consacrer le temps nécessaire aux projets de fond. La rénovation de la piste d'athlétisme était incluse dans un crédit d'étude avec la création d'une zone de paddle, idem avec une piste pour créer un mur de grimpe, mais étant donné que les trois sujets ont passé la rampe du Conseil intercommunal à une faible majorité, le bureau du Conseil a décidé de ne pas poursuivre l'aventure et de se concentrer sur les demandes des différents clubs. Cette réflexion dure depuis plus d'une année et force est de constater que le CSSM continue de se dégrader. Nombre d'acteurs posent des questions sur la qualité de l'infrastructure. Thônex est la seule commune des Trois Chênes à avoir passé en commission le sujet de l'enveloppe énergétique du CSSM, car la grande salle omnisport va nécessiter une réfection.

Pour les questions de fond et d'infrastructure, M. Kilcher constate que Thônex est la seule commune à prendre ses responsabilités. Il espère que la nouvelle législature permettra quand même de pouvoir poursuivre la rénovation du site. Cela sans mentionner les clubs, qui ont connu une année exceptionnelle sportivement parlant. Lesdits clubs sont demandeurs d'augmentation de subvention, quel que soit le sport (football, handball, volleyball...), il y a une claire montée des équipes, en plus de la création d'un club d'athlétisme.

Il existe donc un boom des activités sportives et un problème résultant de subventions. Là aussi, le débat de fond n'a pas été entamé. M. Kilcher pense que





lors de l'élaboration des budgets pour l'année prochaine, le sujet de savoir comment les Trois Chênes se positionnent sur les grands clubs qui font vivre cette région sera crucial. En effet, à l'heure actuelle, il faut reconnaître que les communes répondent malheureusement absent.

#### 10.5 Retour sur la question écrite de M. Bickel

M. Uehlinger revient sur la remarque de M. Bickel concernant sa question sur la pollution lumineuse lors du dernier Conseil municipal. Une réponse a déjà été donnée lors dudit Conseil et en outre, M. Bickel a validé le procès-verbal de la séance sur lequel se trouvait ladite réponse.

M. Bickel s'excuse pour son erreur, il avait en effet posé sa question il y a deux Conseils et avait reçu la réponse au dernier.

#### 10.6 Promotions

Mme Bersier demande si la fête des promotions est maintenue.

Mme da Silva répond par l'affirmative, d'ailleurs les invitations partent cette semaine. Un tout-ménage sera distribué à la population et le cortège traditionnel aura lieu.

#### 10.7 Subventions vélos et équipement HDMI à la salle polyvalente Marcellly

Mme Mancini souhaite savoir combien de citoyens ont bénéficié des subventions vélos à ce stade et demande également s'il possible d'équiper la salle polyvalente de Marcellly d'un adaptateur HDMI pour le projecteur.

M. da Silva répond que les subventions vélos ayant commencé il y a peu de temps, il n'a pas encore de statistiques à ce sujet. En ce qui concerne les locations à la salle polyvalente de Marcellly, les personnes viennent avec leur matériel approprié et sont priées de s'équiper en conséquence.

M. Uehlinger ajoute qu'un projecteur est déjà mis à disposition, il est donc peu judicieux de devoir s'occuper du câble et de l'adaptateur. Concernant les vélos, M. Uehlinger déclare avoir déjà payé CHF 250.- au niveau de la comptabilité de la mairie six à sept fois ces deux dernières semaines, l'action semble donc bien fonctionner.

#### 10.8 Aménagements extérieurs de la crèche de Clair-Val

Mme Moro rapporte de nombreuses plaintes concernant l'aménagement extérieur de la crèche de Clair-Val, qui pose des problèmes en termes d'encadrement, de sécurité et de responsabilité en cas d'accident. Mme Moro souhaite une réponse du bailleur, soit la fondation du logement, et aimerait savoir s'il est possible d'avoir un engagement commun de la fondation du logement et de la fondation de la jeunesse pour que la crèche de Clair-Val ait un espace extérieur adéquat pour la rentrée d'août 2022.



M. Uehlinger mentionne d'emblée le mélange des genres, car Mme Moro s'adresse à un Conseiller administratif et non au président de la fondation pour le logement, qui se trouve être M. Uehlinger. Il déclare qu'il va tout de même répondre à la question. Dans la réalité, il y a des procédures qui se passent par rapport au fonctionnement des doléances qui se font. Après il y a un certain mécontentement, et si un locataire a un problème avec le fonctionnement de l'objet loué, il s'adresse à la régie, pas au propriétaire. La régie évalue la question, fait des propositions et les devise. Les propriétaires décident ensuite de les entériner ou non, ou d'en discuter avec le locataire. Certaines personnes se pensent toutes puissantes et s'adressent directement à la fondation.

Par rapport à la pelouse, un des objets évoqués, M. Uehlinger déclare qu'il faudrait éviter que la fondation pour la petite enfance donne aux enfants des seaux, des pelles et des pioches en plastique si elle veut préserver ladite pelouse. Il y avait auparavant des barrières en bois en biseau, ce qui avait été estimé dangereux. Les biseaux ont été enlevés et une protection a été mise dessus pour éviter les accidents. Aujourd'hui, il est reproché qu'une borne d'aération donne l'occasion aux enfants de monter dessus et présente un risque de chute, cependant la borne existait à l'état des lieux et un courrier à ce propos a été envoyé il y a trois semaines seulement.

M. Uehlinger pense donc qu'autant sur le fond que la forme, c'est au locataire de regarder ce qui possible de faire. Il a été reproché qu'aucun entretien de la pelouse existait, mais il ne revient pas au propriétaire de l'entretenir. Si un locataire veut le faire, il le peut.

Du moment que la commune a une information sur un problème de sécurité, elle intervient. Cependant, les plaintes sur la terre ou le gazon concernent la crèche elle-même. M. Uehlinger rappelle que lors de la conception des aménagements extérieurs, il y a 7 ou 8 mois, personne n'a rien dit à propos du type de surface. Il est toujours possible de mettre du béton, comme à l'école Marcelly, car le tartan ne tient pas, mais le reproche serait alors qu'un îlot de chaleur serait créé. Il en résulte qu'il n'existe pas de solution idéale, mais M. Uehlinger pense néanmoins que la façon de fonctionner n'est pas très bonne.

M. Calame mentionne que le danger principal est que les parents qui garent leur véhicule devant le passage alors qu'il y a des places de parking libres dix mètres plus loin, mettant en danger leurs propres enfants et ceux des autres.

Mme Moro précise qu'il s'agit de plaintes qui ne viennent pas de la présidente de la fondation, mais de plaintes générales, notamment de parents et d'employés. Elle pense qu'en l'occurrence, M. Uehlinger est effectivement président de la fondation et Conseiller administratif, il y a donc un mélange inhérent à la fonction et à la personne. Elle prend acte du fait que M. Uehlinger pense que le danger est constitué par les pelles et les seaux et espère qu'il n'y aura pas d'accident et qu'une solution sera trouvée en bonne intelligence à cet égard.



### 10.9 Changement de chef de groupe au PLR

M. Wünsche souhaite transmettre une courte information pour annoncer que M. Boux de Casson prend la place de chef de groupe du PLR.

### 10.10 Changement de nom du PDC

M. Calame annonce que le PDC a officiellement changé de nom en Le Centre-VL, ce qu'il a communiqué à la mairie le 1<sup>er</sup> juin et avalisé. C'est la raison pour laquelle certaines prises de parole ont été faites à ce nom.

### 10.11 Belle-Terre, écoulement et jeux pour enfants

Le Président mentionne Belle-Terre, à la route de Jussy avant le mail central se trouve un cheminement en gravier qui comporte un écoulement en cuvette plutôt qu'une grille métallique. Cela constitue un risque pour les chaises roulantes, et mérite une modification.

Au même endroit, sur le chemin de gravier se trouve un jeu d'enfant pour les tout-petits, et un deuxième jeu pour les plus grands plus proche du centre. Le Président trouve qu'il serait approprié de les rapprocher afin de faciliter la surveillance d'enfants d'âges différents par un seul parent.

M. Kilcher répond que le sujet est connu et que la réflexion est de ramener les jeux pour les petits vers ceux des grands, et non l'inverse. M. Kilcher avance que les architectes oublient parfois certaines considérations pratiques. En ce qui concerne l'écoulement, le point est pris en considération et le CA reviendra avec des détails.

### 10.12 Vœux de départ

Le Président tient à souhaiter bonne continuation à Mme Tercier. Il a eu beaucoup de plaisir à partager sa présence à la fois au niveau politique et amical. Il lui transmet ses vœux de joie et de bonheur.

**En l'absence de prise de parole, la séance est levée à 21h57.**

\*\*\*